



**Mairie  
d'Éguilles**

# CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 20 juin 2014

## Compte-Rendu

Ouverture de la séance à 19h03.

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON, en qualité de secrétaire de séance.

### Ont donné pouvoir :

M. G. HECKENROTH donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – M. F. POTIE donne pouvoir à M. Robert DAGORNE – Mme M. ROSOLI donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. S. HONORAT donne pouvoir à M. B. COLSON – Mme C. CLERE donne pouvoir à Mme S. MARCHESSON – Mme A. DORETTI donne pouvoir à Mme D. TESTAGROSSA – Mme M. FRESIA donne pouvoir à M. JL MAS -

Soit 22 présents, et 07 pouvoirs, 29 membres sont donc présents ou représentés au terme de cet appel et à l'ouverture de la séance; le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 et des Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 30 avril 2014.

N°032	12/05/2014	Convention médecine professionnelle CDG13
N°033	12/05/2014	Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage – Office du tourisme
N°034	12/05/2014	Mission de maîtrise d'ouvrage – réhabilitation bâtisse domaine de Saint-Martin
N°035	12/05/2014	Contrat de maintenance équipement multisports – Agorespace SAS
N°036	13/05/2014	Avenant n°1 – contrat de réservation de berceaux – crèche attitude Feuillades
N°037	14/05/2014	Location de deux ALGECO – Ecole du Surville
N°038	22/05/2014	MAPA à B de Cde vidéoprotection- SNEF
N°039	26/05/2014	Marché d'installation de modules démontables, en location estivale 2014 – installation du centre aéré « ALSH la Bulle d'Air » à Saint-Martin
N°040	26/05/2014	APAVE – contrat de vérification périodique

**Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.**

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> séance du 15 avril 2014 :

Il est donc procédé au vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> séance du 30 avril 2014 :

Il est donc procédé au vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

**QUESTION N° 01 : DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS D'EGUILLES A L'ELECTION SENATORIALE 2014**

Sont rappelées les règles applicables, ainsi visées, résumées et réactualisées pour l'élection 2014 :

**Vu** la Loi Organique n° 2005-1562 du 15 Décembre 2005 ;

**Vu** le Code Electoral, pris notamment en ses articles LO 276, LO 278, L 280, L 283, L 288, L 289, L 294, L 295, L 301, L 309, L 310, L 311, L 441, L 446, L 502 L 529, R 130-1, R 131, R 133, R 137, R 141 et R 148-3 ;

**Vu** en particulier l'article L 280 du Code Electoral précisant que le collège électoral chargé d'élire les sénateurs est composé par les députés, les conseillers régionaux et généraux, et les délégués des conseils municipaux (titulaires ou suppléants) ;

**Vu** le décret n° 2014 - 536 du 26 Mai 2014 (J.O. du 27/05/2014) fixant la convocation des conseils municipaux afin de désigner leurs délégués et suppléants (date fixe et impérative) pour l'élection des sénateurs ; ce décret précise :

*« Article 1 : Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le **dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n° 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral** ;*

*Article 2 : pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature sont reçues en préfecture à partir du lundi 8 septembre 2014 et jusqu'au vendredi 12 septembre 2014 à 18 heures. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les déclarations de candidature doivent être déposées auprès des services du représentant de l'Etat le jour du scrutin au plus tard à 15 heures.*

*Article 3 :...dans les départements où le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle, le scrutin sera ouvert à 9 heures et clos à 15 heures.*

*Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, le président du bureau du collège électoral pourra déclarer le scrutin clos avant les heures prévues s'il constate que tous les électeurs ont pris part au vote.*

*Article 4 : dans les départements et en Polynésie française, les conseils municipaux sont convoqués le **vendredi 20 juin 2014** afin de désigner leurs délégués et suppléants ».*

**Considérant** que le département des BOUCHES DU RHONE élit 8 sénateurs (cas d'un département élisant 3 sénateurs ou plus) il est appliqué la méthode de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne (et non du plus fort reste : article L 295).

Dans les communes de moins de 9.000 habitants, **le conseil municipal doit élire 15 délégués titulaires** pour les conseils de 27 et 29 membres, ce qui est le cas d'EGUILLES dont le conseil municipal est de 29 membres (voir les textes règlementaires joints à la convocation).

**Vu** l'article L 286 du Code Electoral fixant le nombre de suppléants à trois plus un par 5 titulaires ou fraction de 5 au-delà de la première tranche, soit pour 5 + 5 + 5 titulaires : 3 + 1 + 1 = 5 suppléants ; en cas d'insuffisance de conseillers, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits. Il convient donc d'élire **5 suppléants** pour Eguilles.

**Monsieur le Maire constitue le bureau électoral :**

**Président :** Monsieur Robert DAGORNE – Maire de la Commune  
**Assesseurs :** Madame Jeannette BOURIAUD – Monsieur Vincent OLIVETTI  
Monsieur Jérémy TROPINI – Monsieur Aurélien DYJAK  
**Secrétaire :** Monsieur Jan ROUZEAU

**Le Conseil Municipal procède à bulletin secret, à la désignation de ses 15 délégués titulaires et 05 suppléants dans les conditions précitées.**

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que DEUX listes de candidats avaient été déposées :

- EGUILLES SENATORIALES
- DEMAIN EGUILLES

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 00
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 00
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 29

**SUFFRAGES OBTENUS :**

EGUILLES SENATORIALES 25  
 DEMAIN EGUILLES 04

Soit :

- 13 délégués pour EGUILLES SENATORIALES
- 02 délégués pour DEMAIN EGUILLES
- 04 suppléants pour EGUILLES SENATORIALES
- 01 suppléant pour DEMAIN EGUILLES

LISTES	NOMS	PRENOMS	SEXE	DOMICILE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	N° ORDRE
EGUILLES SENATORIALES	<b>DAGORNE</b>	ROBERT	MASCULIN	45. RUE DE LA CARANQUE 13510 EGUILLES	03.04.1943	MARSEILLE	<b>1</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>DELVO ep. GRAZIANO</b>	MICHELLE	FEMININ	250. AV DU PERE SYLVAIN GIRAUD – 13510 EGUILLES	13.12.1948	MULHOUSE	<b>2</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>MAS</b>	JEAN-LOUIS	MASCULIN	360. CH. DES COLOMBIERS 13510 EGUILLES	29.12.1946	AIX-EN-PROVENCE	<b>3</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>VEIL ep. BAUCHET</b>	NICOLE	FEMININ	380. CH. DE VENTABREN 13510 EGUILLES	23.02.1942	DAKAR	<b>4</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>HECKENROTH</b>	GEORGES	MASCULIN	7. RUE DES JASSES 13510 EGUILLES	07.07.1947	NICE	<b>5</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>GENIN ep. BOURIAUD</b>	JEANNETTE	FEMININ	70. CHEMIN SURVILLE NORD – 13510 EGUILLES	27.01.1936	SAINT-TRINIT	<b>6</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>COLSON</b>	BENOIT	MASCULIN	625. ROUTE D'AIX – QT LA CEBO – 13510 EGUILLES	12.03.1959	VALENCIENNES	<b>7</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>BASSI ep. TESTAGROSSA</b>	DANIELA	FEMININ	200B. CH. DES ANCIENNES CASCADES 13510 EGUILLES	24.12.1950	SAENZA (Italie)	<b>8</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>VILLALONGA</b>	CYRIL	MASCULIN	80B. VIEUX CH. DES FIGONS- LA SAPINIÈRE – 13510 EGUILLES	13.10.1974	GARDANNE	<b>9</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>BONNET ep. ROSOLI</b>	MARTINE	FEMININ	1250. CH. DU BOULIDOU 13510 EGUILLES	04.11.1952	MARSEILLE	<b>10</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>MATAILLET-ROCCHINI</b>	ERIC	MASCULIN	12 RUE DE LA GLACIÈRE 13510 EGUILLES	22.03.1967	AIX-EN-PROVENCE	<b>11</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>BOURAS ep. MARCHESSON</b>	SABRINA	FEMININ	8. PLACETTE ESTRADA – LES FIGONS – 13510 EGUILLES	28.09.1960	MARSEILLE	<b>12</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>DAGORNE</b>	RENAUD	MASCULIN	13. RUE DE LA CARANQUE – 13510 EGUILLES	22.11.1971	MARSEILLE	<b>13</b>

DEMAIN EGUILLES	<b>DI BENEDETTO</b>	SALVATOR	MASCULIN	100. CH DU CHATEAU D'EAU 13510 EGUILLES	29.04.1961	DIGNES LES BAINS	<b>14</b>
DEMAIN EGUILLES	<b>MERENDA DE CADRO</b>	MANUELLE	FEMININ	LA BASTIDE FORTE LES FIGONS – 13510 EGUILLES	07.08.1959	BOULOGNE- BILLANCOURT	<b>15</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>CLERE</b>	CAROLINE	FEMININ	5. RUE DES MARSEILLAIS 13510 EGUILLES	23.10.1958	COLMAR	<b>16</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>LOPEZ</b>	ANDRES	MASCULIN	22. PAVILLON SURVILLE 13510 EGUILLES	23.02.1962	CASABLANCA	<b>17</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>BERENGER ep. SALEN</b>	CONSTANCE	FEMININ	18. RUE D'AIX 13510 EGUILLES	17.08.1967	MARSEILLE	<b>18</b>
EGUILLES SENATORIALES	<b>TROPINI</b>	JEREMY	MASCULIN	350. CARRAIRE DE LA BARONNE – 13122 VENTABREN	17.08.1988	AIX-EN- PROVENCE	<b>19</b>
DEMAIN EGUILLES	<b>LE BRIS</b>	JACQUES	MASCULIN	215. CH. DE FABREGUES SUD – 13510 EGUILLES	10.12.1959	BREST	<b>20</b>

**QUESTION N° 02 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE D'EGUILLES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**

**RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

Madame la Présidente de la C.P.A. a fait prendre en Conseil Communautaire du 22 Mai 2014, la délibération n° 2014\_A089, à valeur statutaire, fixant la désignation des membres titulaires et suppléants de la C.L.E.T.C, par délibération des Conseils Municipaux des communes membres.

**Les modalités d'un tel vote n'étant pas codifiés, il est demandé au Conseil de désigner un titulaire et un suppléant au scrutin de liste et à la majorité.**

**Se sont portés candidats :**

*Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Monsieur Benoit COLSON 25
- en qualité de suppléant : Monsieur Renaud DAGORNE 25

*Liste Demain Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Monsieur Jacques LE BRIS 04
- en qualité de suppléante : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04

**Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25**

*Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Monsieur Benoit COLSON
- en qualité de suppléant : Monsieur Renaud DAGORNE

**QUESTION N° 03 : DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE LA R.D. 17 EN TRAVERSEE URBAINE D'EGUILLES, PAR LE C.G. 13 AVEC RECLASSEMENT COMMUNAL**

**RAPPORTEUR : BENOIT COLSON**

Il est donc proposé un déclassement / reclassement de la section de la R.D. 17 du Point Kilométrique 66-997 (Rond Point des Logissons, statue de la Vierge) à la limite de la commune d'EGUILLES et d'AIX (intersection avec l'Allée des FIGONS) soit jusqu'au P.K. 68-961, et sur un linéaire de 1.964 mètres.

**Le Conseil Municipal, DECIDE, d'approuver cette opération, en sollicitant ce déclassement auprès du Conseil Général et habilite Monsieur le maire à signer tout acte s'y rapportant.**

**A L'UNANIMITE, POUR : 29**

**QUESTION N° 04 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DE DEFENSE (RESEAU LOCAL ANIME PAR LE DELEGUE MILITAIRE DEPARTEMENTAL)**

**RAPPORTEUR : CYRIL VILLALONGA**

Le Conseil Municipal, DECIDE ; de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant, la procédure de désignation n'étant pas formalisée, celle-ci – peut intervenir par tout moyen fixé par le Conseil.

**Se sont portés candidats :**

*Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Madame Sabrina MARCHESSON
- en qualité de suppléante : Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI

*Liste Demain Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Madame Manuelle MERENDA
- en qualité de suppléante : Monsieur Salvator DI BENEDETTO

**Ont obtenus :**

*Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Madame Sabrina MARCHESSON 25
- en qualité de suppléante : Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI 25

*Liste Demain Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Madame Manuelle MERENDA 04
- en qualité de suppléante : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04

**Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25**

*Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :*

- en qualité de titulaire : Madame Sabrina MARCHESSON
- en qualité de suppléante : Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI

**QUESTION N° 05 : INDEMNISATION DES FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

**RAPPORTEUR : SABRINA MARCHESSON**

Le Conseil approuve l'instauration pour la durée de la mandature et des fonctions du Maire, une indemnisation aux frais réels sur justificatifs, en référence au plafond règlementaire de l'article L 2123-18, alinéa 2 précité, fixée à 6.000 € par exercice, avec possibilité de prise en charge par le Maire des frais réels engagés par des adjoints, possibilité de report d'un exercice sur l'autre, avec un délai de remboursement soumis à une déchéance triennale, et pour toute dépense liée à la représentation de la Commune sur le territoire National métropolitain.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Pour : 28**  
**Abstention : 01 M. LE BRIS**  
**Contre : 00**

**QUESTION N° 06 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET**

Le Conseil Municipal, au-delà des deux subventions précitées déjà attribuées, l'affectation et le récapitulatif suivant,

<b>Associations :</b>	<b>Proposition 2014</b>
<b>Subventions déjà attribuées :</b>	
L.E.A.P. Fontlongue	300,00 €
U.S.E. subvention exceptionnelle pour du matériel	2 000,00 €
<b>Nouvelles attributions :</b>	
U.S.E. subvention ordinaire 2014	12 000,00 €
AFANE Amicale Français Afrique du Nord	400,00 €
Aix Prim Jazz (concerts gratuits salle DYJAK)	1 200,00 €
Amicale Bouliste d'Eguilles	1 500,00 €

Amicale Personnel Communal	5 000,00 €
APAE Pôle Activités Eguilles	2 000,00 €
AVF Eguilles Accueil	2.000,00 €
Clos Saint Thérèse (activité scoutisme jeunes d'EGUILLES uniquement)	1 500,00 €
Conférence St Vincent de Paul (aide aux familles uniquement)	2 500,00 €
Cœur d'Eguilles (actions des commerçants du centre ville)	1.500,00 €
Coopérative Scolaire Ecole du Cros	1 140,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 000,00 €
Eguilles Club Omni Sports	7 000,00 €
Eguilles Action Humanitaire	700,00 €
Eguilles Natation	400,00 €
Estrambord d'Eguilles (C.C.F.F. d'Eguilles)	400,00 €
Fitiavana (Aide humanitaire Madagascar)	300,00 €
Foyer Rural	4 000,00 €
Harmonie Municipale d'Eguilles	2 500,00 €
Judo Club d'Eguilles	3 000,00 €
Kibitka (concerts DUBY)	1 000,00 €
La maison de l' Autre (hébergement d'urgence Rue du Barri)	2 000,00 €
La croisée des chansons (concerts DUBY)	1.000,00 €
Les Capucines Figons	600,00 €
Les Chats Faux (théâtre DUBY)	1 000,00 €
Les Voix Auréliennes	1 500,00 €
Lutin - Lutine (Relais des Assistantes Maternelles d'Eguilles)	100,00 €
O.M.S. Office Municipal des Sports	4 500,00 €
Pays d'Aix Humanitaire	700,00 €
Protection Féline d'Eguilles	1 500,00 €
Secours Catholique (aides aux familles en grande précarité)	1 200,00 €
Te Ro'o Tahiti	800,00 €
Ten Dance	500,00 €
Tout' Art	4 000,00 €
UNC Union Nationale des Combattants	1 000,00 €
Vélo Club Eguillen	1 200,00 €
1.000 Décibel	200,00 €
ADFI Provence	500,00 €
SPA Refuge du Réaltor (Aix les Milles)	3 500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 140,00 €</b>

**Le Conseil Municipal valide cette attribution laissant un disponible à l'article 6574 de 1080 € pour toute autre attribution.**

*Ne prennent pas part au débat et au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt :*

*Mme GUILLEY – Mme BOURIAUD – Mme JEUIL entraînant le pouvoir de Mme ROSOLI- M. Renaud DAGORNE – M. LOPEZ – M. VILLALONGA*

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés, sur 22 votants : Pour 22**

**QUESTION N° 07 : CONSTRUCTION D'UN ACCES DIRECT ET INDEPENDANT AUX LOCAUX ASSOCIATIFS DU DOMAINE DE SAINT MARTIN – SEPARATION DES ACTIVITES D'A.L.S.H. – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13**

**RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS**

Il est rappelé que l'encadrement des enfants fréquentant l'A.L.S.H. la Bulle d'Air suppose de délimiter et clôturer des aires d'évolutions distinctes des autres utilisations du Domaine de Saint Martin : oliveraie coupe feu, logement d'un agent de police municipale, piscine, et société de chasse. Il est proposé la création d'un chemin d'accès et de contournement de 400 mètres sur 4 mètres, cette voie contribuant également à la sécurité anti – incendie du site (D.F.C.I.), ainsi qu'à la tenue des restanques existantes contre le ravinement et l'érosion, selon le récapitulatif suivant :

• Terrassements sur 1.600 m <sup>2</sup> à 10 €/ m <sup>2</sup> :	16.000,00 €
• Evacuation de déblais en décharge : 300 tonnes à 15 €/ tonne :	4.500,00 €
• Géotextile type Bidim : 1.600 m <sup>2</sup> x 1,50 €/ m <sup>2</sup> :	2400,00 €
• Ballast étalé et compacté : 1.600 m <sup>2</sup> à 10,17 €/ m <sup>2</sup> :	16.272,00 €
• Enrochements de tenue de fondations sur 125 m <sup>2</sup> à 160 €/ m <sup>2</sup> :	20.000,00 €
• Tout venant compacté 0 /31,5 sur 1.600 m <sup>2</sup> à 9,76 €/ m <sup>2</sup> :	15.616,00 €
• Caniveau pluvial et cunette béton, raccordée au pluvial existant :	6.162,00 €
<b>Total Hors Taxes :</b>	<b>80.950,00 €</b>

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Voie nouvelle St Martin	80.950,00 €	C.G. 13 :.....74 %	60.000,00 €
		Commune d'Eguilles :.....26 %	20.950,00 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>80.950,00 €</b>	<b>Total 100 %</b>	<b>80.950,00 €</b>

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Pour : 25**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 04** M. DI BENEDETTO, LE BRIS  
Mme MERENDA, GENTRY

**QUESTION N° 08 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC ENTRE LA RUE DE LA TREILLE ET LA RUE DE LA GLACIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13**

**RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO**

Il est donc proposé l'opération suivante :

• Préparation de chantier, démarches administratives	
Constat d'huissier avant travaux, recherches de réseaux :.....	2.500,00 €HT
• Démolition, Terrassement et remblaiement T.V. 0/40 :.....	9.000,00 €HT
• Voirie : fondation G.N.T. 0/30 & 0/20, stabilisation sable	
Pavés 15 x 15 x 10 et caniveau C.C. 1 :.....	12.000,00 €HT
• Réseau d'eaux pluviales & drainage :.....	12.000,00 €HT
• Réseau d'arrosage pour végétalisation :.....	2.800,00 €HT
• Maçonnerie : soutènement & doublage pierre, passage P.M.R. :....	35.000,00 €HT
• Espace vert : terre végétale, oliviers, cyprès & arbres d'ombrage :...	9.500,00 €HT
• Mobilier Urbain, éclairage :.....	6.000,00 €HT
• divers frais et aléas de chantier :.....	1.200,00 €HT
<b>Total : travaux, maîtrise d'œuvre, et frais :</b>	<b>90.000,00 €HT</b>

Le Conseil sollicite le Département des Bouches du Rhône selon le plan de financement suivant :

- **Conseil Général 13 : travaux de proximité dépenses éligibles plafonnées à 75.000 € H.T.**  
**au taux de couverture de 80 % sur ce plafond : .....60.000,00 €**  
**soit 66 % du coût d'objectif.**
- **Part communale : .....30.000,00 €**  
**soit 34 % du coût d'objectif.**

**Total des financement, égal au coût d'objectif : .....90.000,00 €  
Soit 100 % du coût d'objectif H.T. (F.C.T.V.A. en sus).**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**QUESTION N° 09 : AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT ROCH EN PARTIE HAUTE EN SON DEBOUCHE SUR L'AVENUE PAUL MAGALON – PROTECTION DU PARVIS DE L'ESPACE JEUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13 ET D'AVENANT AU C.C.P.D. COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS**

Le Conseil adopte le plan de financement suivant, afin de sécuriser les abords de l'Espace Jeune ouvert en 2012 :

- soit d'un parvis agrandi mieux protégé par des bornes anti stationnement et un bordurage supplémentaire ;
- soit avec un espace intermédiaire sécurisé supplémentaire vers le bas de la Rue Saint Roch ;

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux réactualisés	75.000,00 €	C.G. 13 :.....60 %	60.000,00 €
Plantations, éclairage, bornes	15.000,00 €	C.C.P.D. C.P.A.....20 %	20.000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10.000,00 €	Commune d'Eguilles :...20 %	20.000,00 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>100.000,00 €</b>	<b>Total 100 %</b>	<b>100.000,00 €</b>

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**QUESTION N° 10 : FINANCEMENT DE LA PREEMPTION DE LA PARCELLE BD 292 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL GENERAL 13**

**RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

Il est rappelé la délibération n° 2011/112 du 21 Décembre 2011 portant habilitation du Maire pour exercer le droit de préemption communal sur la parcelle BD 292 à hauteur de 1.501.000 € de coût d'acquisition conforme à l'évaluation domaniale, et ses motivations d'intérêts général vis – à – vis du développement d'une nouvelle zone publique d'activité jouxtant la zone d'activité existante.

Pour assurer le financement définitif de cette opération, pour l'instant pré financée à court terme, **le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant, en sollicitant le Conseil Général des Bouches du Rhône, et en habilitant le Maire pour signer tout acte nécessaire.**

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Valeur de la préemption	1.500.000,00 €	C.G. 13 :.....40 %	600.000,00 €
		Commune d'Eguilles :...60 %	901.000,00 €
<b>Total Hors Taxes &amp; frais</b>	<b>1.501.000,00 €</b>	<b>Total 100 %</b>	<b>1.501.000,00 €</b>

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**QUESTION N° 11 : RAPPORT 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

Le Conseil approuve ce rapport 2013 sur la qualité et le coût du service de l'eau potable d'EGUILLES.

**Le Conseil prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.**



**QUESTION N° 12 : RAPPORT 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF****RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

Le Conseil approuve ce rapport 2013 sur la qualité et le coût du service de l'assainissement collectif et pluvial d'EGUILLES.

**Le Conseil prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.**

**QUESTION N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS****RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

**Création** d'un poste de rédacteur à temps complet.

<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>EFFECTIF NOUVEAU</b>
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Rédacteur	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

**Création** de 2 postes de technicien à temps complet.

<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>EFFECTIF NOUVEAU</b>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Technicien	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

**Création** de 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>EFFECTIF NOUVEAU</b>
Agent de maîtrise principal	3	3
Agent de maîtrise	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

**Transformation** d'un poste de brigadier à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet.

<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>EFFECTIF NOUVEAU</b>
Brigadier chef principal	6	7
Brigadier	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

**Le Conseil Municipal valide ces modifications.**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**QUESTION N° 14 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE – PRISE EN COMPTE DES FRAIS ANNUELS DE MAINTENANCE, CONTROLE ET ASSISTANCE TECHNIQUE**
**RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE**

Cette dépense de fonctionnement avait été omise dans le B.P. 2014 voté le 30 Avril 2014, il est donc proposé le schéma d'écriture suivant :

<b>13032</b> Code INSEE	<b>COMMUNE D'EGUILLES</b> PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES	<b>DM n°1 2014</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 500.00 €</b>		<b>4 500.00 €</b>

**Le Conseil Municipal valide cette décision modificative budgétaire du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque.**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

Fin d'approbation de l'ordre du jour à 20h45

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Jérémy TROPINI prend la parole afin de soulever le problème des gens du voyage, stationnant sur la commune de VENTABREN sur des terrains privés.

Après échange et demande de vigilance auprès des membres du Conseil,

**LA SEANCE EST LEVEE A 20h52.**